

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2022_45

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/11/2022

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, PERROT, ORAND, PACHOUD.

Excusés : M. BOINOT, Mmes RACHON, MAIRE, RIVATON, TANIOS, NAZZI, LAURENCO, COUTURIER.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP en faveur du budget principal

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget principal a été voté le 06 décembre 2021 avec l'inscription en recettes au compte 7551- Excédent des budgets annexes un montant de 748215,96 €. Au vu de l'état des dépenses, des engagements et des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose le reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP d'un montant de 750 000 € en faveur du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP d'un montant de 750 000 € en faveur du budget principal,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 16/11/2022

Le Maire,




Bernard VALLON (Drôme)